

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2015

Le 27 février 2015, sur convocation régulière du Maire en date du 23/02/2015, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de : Annie Prod'homme (pouvoir à Bernard Maisse), Jeannine Druot (pouvoir à Jean-Marc Bousset), Patrice Jego (pouvoir à Véronique Magaud), Franck Vermot-Desroches (pouvoir à Marie-Agnès Guezet) et Ghislaine Gallet.

**Véronique MAGAUD** a été élue secrétaire de séance.

<b>1- REGIE D'ASSAINISSEMENT : Compte administratif 2014 et budget 2015</b>
---

Véronique Magaud fait la lecture du compte administratif 2014 et du budget 2015 proposé. Jean-Marc Bousset apporte des précisions concernant les travaux d'encrochement des rives de la Lanterne au niveau du stade. Ces travaux étaient prévus dans le programme global d'amélioration de la qualité de l'eau de la Lanterne du SICA (Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux) et permettaient d'obtenir près de 80 % de subventions. Vu la nouvelle carte départementale, le SICA sera sans doute dissout et il est à craindre que les communes ne récupèrent pas autant d'aides que prévu.

Comptes	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2014	BP 2015
C/6061	Eau	65.17	120.09
C / 615	Entretien	4 197.39	322 083.00
C / 6811	Amortissement (opération d'ordre)	34 779.83	34 781.00
C / 621	Frais de personnel	0	500.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>39 042.39</b>	<b>357 484.09</b>
Comptes	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
C/ 002	Excédent de fonctionnement N-1	222 665.10	277 972.09
C / 70611	Surtaxe Communale	44 183.03	45 000.00
C / 704	Taxe raccordement au Réseau	7 000.00	3 000.00
C / 74	Prime Agence de l'Eau	28 957.99	17 000.00
C / 7063	Participation Commune pour eaux pluviales	4 784.00	5 000.00
C / 7064	Remboursement eau STEP par Gaz et Eaux / SAUR	33.23	120.00
C / 777/042	Réintégration subv / amortissements	9 391.13	9 392.00
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>317 014.48</b>	<b>357 484.09</b>

EXCEDENT

277 972.09

Comptes	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2014	BP 2015
C / 1391	Réintégration subventions / amortissements (opération d'ordre)	9 391.13	9 392.00

C / 2762-041	Remboursement TVA par SAUR (opération d'ordre)	0	20 000.00
C / 2315-2313	Travaux (bassin rétention, extension station épuration...)	0	150 162.91
c:2111	achat de terrains pour bassin rétention/station	0	10 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>9 391.13</b>	<b>189 554.91</b>
<b>Comptes</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2014</b>	<b>BP 2015</b>
C / 001	Excédent d'investissement reporté	89 385.21	114 773.91
C / 2813	Amortissements (opération d'ordre)	14 916.25	14 917.00
C / 28158	Amortissements (opération d'ordre)	19 863.58	19 864.00
C / 2315-041	Remboursement TVA par Gaz et Eaux (d'ordre)	0	20 000.00
C / 2762	Opérations Réelles	0	20 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>124 165.04</b>	<b>189 554.91</b>

EXCEDENT

114 773.91

Le compte administratif 2014 de la régie d'assainissement est voté par tous les membres présents (sauf par le Maire, comme le prévoit la Loi). Le compte de gestion établi par la Trésorerie est adopté à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

Le budget 2015 est voté par tous les membres présents et représentés.

Le Maire indique qu'il est allé avec Bernard Maise, à une réunion organisée par la CAGB sur le devenir des compétences des réseaux d'eau et d'assainissement ; le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur le transfert de ces compétences avant la fin du mandat.

## 2- BUDGET PRIMITIF 2014 – CAVEAUX

Véronique Magaud rappelle que ce budget est un budget de stock ; Elle présente le compte administratif qui correspond au compte de gestion de la Trésorerie.

Le Maire apporte quelques explications sur ce budget créé lors de la construction de caves-urnes revendues aux particuliers.

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2014 (sauf le Maire) ainsi que le compte de gestion ; les résultats seront reportés au budget 2015.

Dépenses fonctionnement	3 396.04
C/002 déficit antérieur	177.60
C/7135 variation de stocks	3 218.44
Recettes fonctionnement	3 240.84
C/701 vente cave urne	380.00
C/7135 variation de stocks	2 860.84
Résultat	- 155.20
Dépenses d'investissement	6 079.28
C/001 déficit antérieur	3 218.44
C/355 stock produits finis	2 860.84
Recettes d'investissement	3 218.44
C/355 stock produits finis	3 218.44
C/1687 autres dettes	0
Résultat	- 2 860.84

## 3- FORETS – TRAVAUX SYLVICOLES

Bernard Maisse présente le devis de l'O.N.F concernant les travaux à prévoir pour 2015 :

- |  |          |
|--|----------|
| - Dégagement manuel de régénération naturelle feuillue – chêne         | 1 827 €  |
| - Dégagement régénération naturelle avec maintenance de cloisonnements | 5 432 €  |
| - Dégagement mécanique régénération naturelle – ronce                  | 624 €    |
| - Ouverture cloisonnement d'exploitation au broyeur (fonctionnement)   | 491.40 € |
| - Préparation manuelle des emplacements de plantation                  | 378 €    |
| - Plantation chêne pédonculé   | 654 €    |

Soit un total H.T de 9 406.40 €

**Total TTC 10 347.04 €**

Ces frais seront couverts par les ventes de bois.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce devis.

Pour information, la vente de grumes aux professionnels aura lieu le 21 avril 2015 à Pouilley.

De plus, Bernard Maisse informe que des lots de bois sur pied (150 stères pour environ 1 300 €) ont été vendus le 20 février et le bois d'affouage 2014 qui restait vient également d'être vendu à une entreprise indiquée par l'ONF.

#### **4- AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)**

Le Maire rappelle que la loi du 10/07/2014 permet aux propriétaires d'établissements recevant du public non accessibles au 31/12/2015, de déposer des Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité programmé) les communes sont directement concernées et la CAGB propose une aide technique et administrative pour organiser un groupement de commande pour le recrutement d'un bureau d'études spécialisé en accessibilité chargé d'élaborer des Ad'Ap.

La mission confiée au bureau d'études se décomposera en 3 phases :

- Remise à jour du diagnostic d'accessibilité réalisé par SOCOTEC
- Définition de la stratégie de mise en accessibilité et des dérogations à envisager
- Formalisation du dossier Ad'AP qui sera présenté à la Préfecture avant septembre 2015.

Le coordonnateur du groupement de commandes sera la commune de Serre les Sapins.

Le montant de l'étude sera réparti entre les communes en fonction du nombre d'habitants (environ 2.90 € H.T. par habitant)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'adhérer au groupement de commandes.

La commune a déjà un document élaboré par SOCOTEC sur les bâtiments communaux (trésorerie, écoles, église, presbytère, ancienne mairie, salle des fêtes, salle de sports, vestiaires du football, la Poste) et pointant les travaux à réaliser pour les rendre accessibles. La mairie répond aux normes d'accessibilité ; toutefois, des aménagements devront être prévus pour les personnes malentendantes.

En ce qui concerne la mise aux normes du 1<sup>er</sup> étage du presbytère, le Maire indique que, lors de la réunion avec les différentes communes constituant l'unité pastorale (Champvans, Champagny, Chaucenne, Pirey, Pelousey, Pouilley), toutes les communes se sont engagées à participer financièrement aux travaux.

#### **5- ELEVAGE D'ANIMAUX NON DOMESTIQUES – MYGALES**

Le Maire présente une demande d'avis concernant un élevage de mygales dans un bâtiment collectif rue de Miserey.

Ces animaux appartiennent à l'ordre des aranéides, sous-ordre des mygalomorphes dont les espèces sont considérées comme dangereuses au sens de l'arrêté du 21 novembre 1997. C'est un élevage de 1<sup>ère</sup> catégorie qui compte actuellement 11 spécimens installés individuellement dans des terrariums situés dans une pièce fermée à clé.

Ayant contacté la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), le Maire a obtenu quelques renseignements concernant l'élevage : le propriétaire suit une formation à la Citadelle et il ne fait pas de commercialisation. Le propriétaire et les voisins ont été avertis.

Au cours du débat, Agnès Bas informe que l'éleveur adhère à deux associations et qu'il détient ces animaux pour la préservation de ces espèces. Il est souligné que la demande d'avis à la commune se fait après l'installation des mygales.

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à cet élevage par 8 voix contre, 6 pour et 4 abstentions.

## 6- DROIT DU SOL

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal et aux différentes rencontres organisées par la CAGB, le Maire propose d'adhérer au service commun créé par la CAGB, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour les autorisations suivantes :

- Permis de construire (320 € l'acte)
- Permis d'aménager (960 €)

Les autres demandes (autorisations de travaux, déclarations préalables...) seront traitées par la commission communale d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne un avis favorable à l'adhésion de la commune au service commun d'instruction des actes du droit des sols et autorise le Maire à signer la convention avec la CAGB. Des crédits seront inscrits sur le budget communal dès 2015.

Les Appuliens seront informés des autorisations délivrées par la commune et la CAGB.

## 7- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Sens de circulation

Outre des aménagements à compléter tels qu'un panneau de direction « toutes directions » et non RD 70 pour Jean-Charles Micallef, un « sens interdit » en bas de la rue du Puits à la demande de Franck Gibertini pour ne plus sortir sur la rue de Lausanne par l'ancienne rue de l'Ecole, le point négatif essentiel et surprenant est le non-respect du sens interdit de la rue de l'Eglise ;

Le Maire signale qu'une réunion aura lieu mercredi 4 mars avec la gendarmerie pour faire le point et pour verbaliser les contrevenants. Bernard Maisse évoquera le rôle et les pouvoirs du Maire et des Adjoints en matière de circulation dans le village.

Lors de la réunion de conseil municipal de janvier, il avait été indiqué que les utilisateurs pourraient donner leur avis auprès du secrétariat de mairie. Bernard Maisse signale qu'un classeur est ouvert pour que chacun puisse noter ou déposer ses remarques.

Au sujet du code de la route, le Maire signale que le CCAS va organiser des sessions de révision théorique du code de la route pour les plus de 55 ans.

Concernant les aménagements paysagers faits sur la rue de l'Ecole, Franck Gibertini souhaite en connaître le coût et souhaite que quelques végétaux soient ajoutés (graminées)

### Marche en Appulie

Le Maire informe qu'une journée de rencontre est organisée par l'animation locale (associations locales et commune) et le secteur Jeunes de Familles Rurales le :

#### **Dimanche 7 juin 2015, à partir de 10 heures**

Le programme : marche depuis le centre du village jusqu'au mont où les Appuliens pourront découvrir les forts et profiter de douceurs locales proposées par des producteurs environnants. Des informations seront données très prochainement mais il est essentiel de réserver cette date.

### **Vol de câbles en cuivre**

Eric Léonard signale que les câbles qui alimentaient en électricité le terrain stabilisé rue de la Perrouse ont été volés.

### **Corbeaux**

Marie-Agnès Guezet souhaite avoir une information sur la destruction des corbeaux.

Jean-Marc Bousset répond qu'un arrêté municipal a été pris pour l'application de l'arrêté préfectoral en ce qui concerne la régulation des corbeaux freux et corneilles noires.

10 piègeurs sont autorisés à mettre en place des cages sur l'ensemble du territoire communal.

Les cages seront relevées chaque jour et les espèces protégées seront relâchées.

**Commune de  
POUILLEY  
LES VIGNES**



**MARS  
AVRIL  
2015**

<b>Date</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Lieu</b>	<b>Organisateur</b>
<b>MARS</b>			
Samedi 14 14h30	<p><b><u>9<sup>e</sup> fête mondiale du conte</u></b></p> <p><b>Intervention d'une conteuse</b></p> <p><b>Durée 1h15</b></p> <p><i>Les histoires de ce spectacle se déroulent dans un village. On y croise la « vieille », le faiseur de miracles, les habitués du café et aussi d'autres illustres du coin. Ces familiers pris dans des situations étranges ou cocasses révèlent à leur façon, la sagesse des contes.</i></p>	Bibliothèque  	bibliothèque
Dimanche 22 Et Dimanche 29	<b>Elections départementales</b>	Salle des fêtes Maternelle	Commune
<b>AVRIL</b>			
Samedi 4	Animation « qui de l'œuf ou de la poule »	Bibliothèque	Bibliothèque
Week-end 11 et 12	Fête foraine Manèges, auto scooter, stands de tir, snack,	Centre du village	Forains/ Commune

A venir :

Vide grenier de l'Etoile au stade rue de la Perrouse le 1<sup>er</sup> mai  
MARCHE EN APPULIE DIMANCHE 7 JUIN 2015